

Le maire de Milizac-Guipronvel est élu

Conseil municipal historique

Le conseil constitutif de la nouvelle commune Milizac-Guipronvel se tenait, mardi 3 janvier, au centre Ar Stivell. Avant d'engager l'ordre du jour de cette séance historique, les maires des deux communes fondatrices ont évoqué le chemin parcouru par leurs équipes respectives, depuis les élections de mars 2014.

La séance était présidée conjointement par Monique Le Gall et Bernard Quillévé. Les conseillers municipaux sont désormais au nombre de trente-cinq.

Chef-lieu de la commune nouvelle

Le chef-lieu de la commune nouvelle est fixé au chef-lieu de l'ancienne commune de Guipronvel. Le siège de la mairie est situé à la mairie, bourg de Guipronvel. La mairie de Milizac est retenue comme lieu de réunion du conseil municipal.

Élection du maire

Jusqu'à présent maire de Milizac, Bernard Quillévé devient le premier magistrat de Milizac-Guipronvel, par 30 voix pour et 5 abstentions. « Pour les trois ans à venir, notre commune recherchera le consensus. Car chaque ancienne commune a son passé propre, annonce le nouveau maire. Nous mettons un point d'honneur à assurer l'égalité entre tous les habitants. Nous serons ouverts, solidaires, responsables pour une commune forte. » Monique Le Gall est maire déléguée.

Les adjoints

8 postes d'adjoints au maire sont créés, soit autant que l'addition des 5 adjoints issus de Milizac et des 3 adjoints de Guipronvel. Sont élus Sylviane Lai, première adjointe, Jean-Pierre Landuré, Bernard Briant, Yvonne Le Berre, Gaëlle Jacquet, Véronique Provost, Hubert Déniel et Gilbert Le Gac.

Les commissions

Le conseil décide de la composition

- des commissions librement créées par lui: communication, culture, voirie, bâtiments, urbanisme, environnement, scolaire, enfance-jeunesse, associations, finances, achats, aménagement.
- des commissions régies par des disposition spécifiques : commission d'appels d'offres, commission de délégation de service public, commission électorale
- du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

et désigne ses délégués à plusieurs organismes extérieurs

Maison de l'enfance

Commune nouvelle oblige, pour son extension, un comité de pilotage (Copil) a été mis en place. Il est composé de vingt et une personnes.

Réseaux électriques

Pour le Dorguen et Tollan, les élus donnent délégation à la maire déléguée, Monique Le Gall, pour approuver cette convention.